

EXAMEN PROFESSIONNEL DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL - SESSION 2026

ÉTAT DES SERVICES

Ce document est à faire compléter par votre employeur

Aucun document autre qu'un état des services ne sera accepté. Si l'état des services fourni provient du modèle de votre collectivité, TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES ICI DOIVENT ÊTRE PRÉSENTES

Affaire suivie par : **N° tél :** **Mail :**
Nom et Prénom de l'agent : **Né(e) le :**

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture des inscriptions au concours, c'est-à-dire le 19 février 2026 (condition obligatoire) ?

TOUTES LES COLONNES du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉES pour la BONNE INSTRUCTION DU DOSSIER du candidat.

Fait à
Le

Le Maire ou le Président
(Signature et cachet OBLIGATOIRE)⁽³⁾

⁽¹⁾ Équivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale au mi-temps (sur une base de 35 heures).

(2) Activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).

⁽³⁾ Ce document doit être signé par le Maire ou le Président ou une personne agissant par délégation de signature et dans ce cas il convient de le préciser. Par ailleurs, le tampon de la collectivité doit impérativement figurer.